



REGLEMENT INTERIEUR

SAISON 2023/2024

Article 1: *INSCRIPTION*

Les cours sont dispensés de début septembre à fin juin, hors vacances de Noël et jours fériés.
Des aménagements horaires ou des rassemblements de cours peuvent être faits durant les périodes de vacances scolaires.

Article 2: *PAIEMENT*

Les cours sont payables au mois ou au trimestre au plus tard le 15 du mois en cours.
L'abonnement étant un forfait, les cours manqués ne sont ni déductibles ni remboursables, mais peuvent être remplacés par un autre cours.

Article 3: *CONSIGNES PENDANT LES COURS*

- Une tenue correcte est exigée durant les cours suivant la discipline.
 - **Danse classique enfants** : tenue imposée, collants et tunique fournis par l'école, demi-pointes ou pointes à acheter en magasin.
 - **Danse modern'jazz enfants et ados** : tenue imposée, legging noir, t-shirt blanc uni et chaussettes noires.
 - **Danse contemporaine** : tenue libre
- Merci de bien noter nom et prénom sur les vêtements et bouteilles d'eau ou gourdes, en cas de perte, l'école ne se tient pas responsable.
- **Les cheveux doivent être attachés durant les cours, et le chignon est obligatoire pour la danse classique.**
- Le port de bijoux ou montre est à exclure.
- Il est strictement interdit d'entrer en chaussures dans la salle de danse.
- L'utilisation du téléphone portable est interdite durant les cours, sauf en cas de forcemajeure.

Article 4: *VESTIAIRES ET RESPONSABILITE*

- **L'accès aux vestiaires est exclusivement réservé aux élèves !**
Les parents doivent déposer les enfants à l'accueil, idéalement déjà en tenue de danse, et viennent les rechercher en patientant à l'extérieur ou au secrétariat.
- En cas de perte ou de vol d'effets personnels, l'école LC Danser ne pourra être tenue responsable.
Prenez donc vos dispositions concernant tout objet de valeur.

Article 5: *ABSENCES*

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail. Si toutefois une absence devait avoir lieu, celle-ci doit être justifiée et la direction doit être informée.

Article 6: *GALA*

- LC Danser organisera un gala tous les deux ans auquel participeront toutes les classes de danse. La participation n'est pas obligatoire, mais pour les élèves qui s'y engagent, leur présence aux différentes répétitions sera indispensable.
- La représentation du gala sera payante, y compris pour les familles et une participation financière sera demandée pour les costumes de scène.

Article 7: *DROIT A L'IMAGE*

LC Danser se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit concernant l'image de l'école.

Si toutefois il y avait opposition, merci d'en informer la direction lors de l'inscription.

Article 8: *MANQUEMENT AU PRESENT REGLEMENT*

Tout manquement au règlement, pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Date et Signature, précédée de la mention " lu et approuvé "

